

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2794

présenté par
M. Mandon

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	12 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	12 000 000
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de Finances pour 2025 prévoit une baisse de près de 30% du Fonds de Soutien à l’Expression Radiophonique (FSER), de 35,7 millions d’euros à 25, 3 millions d’Euros, réduisant ainsi de 10 millions d’Euros le soutien à l’expression radiophonique locale

770 radios associatives seraient impactées sévèrement. Pour la seule région Aura, ce seraient 38 radios associatives et pour la Loire, les antennes bien connues des Ligériens, Radio Ondaine, RVR dans le Roannais, RLF (ex-Loire FM), Radio Dio ou RCF.

Acteurs de terrain, ces radios accomplissent une mission de communication sociale de proximité que le législateur leur a confiée. La pérennité de ces radios à l'économie fragile qui participe au pluralisme et à l'équilibre du paysage radiophonique français est garantie par les subventions octroyées par ce fonds.

Il est donc proposé de rétablir les moyens alloués au SFER à leur niveau de 2024, en abondant de 12 millions d'euros en AE et CP l'action 6 "Soutien à l'expression radiophonique locale" du programme 180 "Presse et médias" et, pour des questions de recevabilité financière, de compenser ces crédits par une annulation d'un montant équivalent de crédits en AE et CP à l'action 1 "Livre et lecture" du programme 334 "Livre et industries culturelles".

L'auteur du présent amendement appelle néanmoins le gouvernement à lever le gage afin de préserver le programme "Livre et industries culturelles".